

BARÈME HONORAIRES TRANSACTION

A compter du 1^{er} janvier 2024
(Prix indiqués au taux à la TVA en vigueur)

Vente Immobilière



• Rémunération forfaitaire de 4 500 euros TTC pour un prix de vente inférieur ou égal à 30 000 euros

• Honoraires à 15% TTC pour un prix de vente compris entre 30 000 euros et 67 900 euros

• Honoraires à 10% TTC pour un prix de vente excédant 67 900 euros

Principe du non-cumul: l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches

Vente Immobilière: barème spécifique au département de la Vienne et de la Communauté de Commune de la Touraine Sud

Rémunération forfaitaire de 7 500 euros TTC pour un prix de vente inférieur ou égal à 75 000 euros

Honoraires à 10 % TTC pour un prix de vente compris entre 75 000 euros et 125 000 euros

Honoraires à 9 % TTC pour un prix de vente compris entre 125 000 euros et 175 000 euros

Honoraires à 8 % TTC pour un prix de vente compris entre 175 000 euros et 225 000 euros

Honoraires à 7 % TTC pour un prix de vente excédant 225 000 euros

Principe du non-cumul: l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches

Vente de locaux à usage de bureau d'activité ou de commerce, vente de terrains à usage professionnel, cession de parts sociales, cession de fonds de commerce

Pour un prix de vente inférieur à 100 000 euros hors droits et hors taxes: 7 000 euros HT/ 8400 euros TTC

Pour un prix de vente égal ou supérieur à 100 000 euros hors droits et hors taxes : 8,33 % HT/ 10 % TTC

**Les honoraires sont immédiatement exigibles à la conclusion effective de l'opération.
Honoraires à la charge du vendeur sauf stipulation contraire au contrat, honoraires vente en viager à la charge de l'acquéreur
En cas de délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux de l'agence détentrice du mandat initial.**

Vente en Viager

Prix de vente	Honoraires TTC
Jusqu'à 120 000 euros	10 000 euros
Jusqu'à 150 000 euros	8,50 %
Jusqu'à 230 000 euros	8,00 %
Jusqu'à 300 000 euros	7,50 %
Jusqu'à 380 000 euros	7,00 %
Jusqu'à 500 000 euros	6,50 %
Jusqu'à 750 000 euros	6,00 %
Jusqu'à 1 000 000 euros	5,50 %
Supérieur à 1 000 000 euros	5,00 %

Dans le cadre d'une vente en viager mutualisé, les honoraires d'un montant de 7,2 % TTC de la valeur libre expertisée du bien seront à la charge de l'acquéreur

Location à usage professionnel et commercial

Honoraires de location et de négociation : 25 % TTC du loyer HT de la première année à la charge du preneur

En sus, le preneur s'acquittera des honoraires de rédaction du bail : 1000 e TTC ou sur facturation du Notaire établissant l'acte, à la charge du preneur.

Renouvellement ou avenant au bail commercial : sur facturation du Notaire établissant l'acte, à la charge du preneur.

BARÈME HONORAIRES

A compter du 1er janvier 2025

(Prix indiqués au taux à la TVA en vigueur) sur l'ensemble des mandats même ceux signés avant cette date

Gestion locative TTC



- ♦ **Gestion courante : 7 % TTC des encaissements**
- ♦ **Assurances locatives : 3.5 % TTC des encaissements**
(dont 1.5 % TTC d'honoraires)
- ♦ **Prestations administratives particulières à la charge du mandant :**

Constitution d'un dossier contentieux	96 € TTC
Suivi d'un dossier contentieux (déplacement sur site, réunion de conciliation, réunion avocat, jugement, expulsion)	Vacation Horaire
Actualisation mensuelle de la dette VISALE	20€ TTC
Constitution dossier sinistre (incendie, dégât des eaux, dommage-ouvrages...)	96 € TTC
Suivi sinistre (déplacement sur site, expertise...)	Vacation Horaire
Rapport de clôture dossier sinistre	60€ TTC
Suivi travaux : Travaux inférieurs à 399 € TTC	Offert
Travaux compris entre 400 € TTC et 999 € TTC	60 € TTC
Travaux supérieurs à 1000 € TTC	6 % TTC du montant des travaux HT
Déplacement sur site, pré-visite, visite ou visite annuelle du logement	60 € TTC
Document d'aide à la déclaration des revenus fonciers / Déclaration TVA	60 € TTC
Frais de résiliation anticipée contrat	150 € TTC
Etude de marché pour augmentation du loyer lors du renouvellement du bail	300 € TTC
Constitution dossier résiliation bail	96 € TTC

Location à usage d'habitation et mixte

A la charge du bailleur :

Honoraires d'entremise et de négociation : 75 € TTC



Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€TTC/m² facturé lors de sa réalisation

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

0-40 m ²	41-60 m ²	61-80 m ²	Supérieur 81 m ²
8 € TTC / m ²	7 € TTC / m ²	6 € TTC / m ²	5 € TTC / m ²

A la charge du locataire :

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC/m² facturé lors de sa réalisation



Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

0-40 m ²	41-60 m ²	61-80 m ²	Supérieur 81 m ²
8 € TTC / m ²	7 € TTC / m ²	6 € TTC / m ²	5 € TTC / m ²

Avenant au bail : 150 € TTC, à la charge du demandeur
Etat des lieux de sortie bailleurs hors gestion : 3€ TTC/m² avec un minimum de 150 € TTC par dossier.

Location à usage professionnel et commercial

Honoraires de location et de négociation : 25 % TTC du loyer annuel
Hors Charges et Hors Taxe à la charge du preneur

En sus, le preneur s'acquittera des honoraires de rédaction du bail : sur facturation du Notaire établissant l'acte, à la charge du preneur.

Renouvellement ou avenant au bail commercial : sur facturation du Notaire établissant l'acte, à la charge du preneur.

Location à usage de stationnement

Honoraires de location : 25% TTC du loyer annuel Hors Charges

Syndic de copropriété

Prestations incluses dans le forfait annuel

(Selon configuration, équipements collectifs, personnel de l'immeuble, etc..., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'acheminement au réel)

Immeuble à destination totale d'habitation	Entre 120 €/lot et 600 €/lot
Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Entre 120 €/lot et 600 €/lot

Prestations particulières hors forfait

(Réunions et visites supplémentaires, prestations relatives aux litiges, etc... frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement au réel et dépassement des horaires et durées convenus pour le tenue des assemblées générales, réunions, visites/vérifications périodiques incluses dans le forfait)

Immeuble à destination totale d'habitation	Soit tarif convenu par les parties Soit entre 90 €/heure et 130 €/heure au prorata du temps passé
Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Soit tarif convenu par les parties Soit entre 90 €/heure et 130 €/heure au prorata du temps passé
Majoration prestations urgentes de gestion des sinistres en dehors des jours et heures ouvrables	Coût total TTC majoré de 30 %
Autres prestations particulières (travaux autres que de maintenance, travaux d'amélioration, études techniques, etc...)	Sur demande et devis



Prestations individuelles imputables aux seuls copropriétaires

Etat daté	380 €
Mise en demeure	39.60 €
Autres prestations	Sur demande et devis